Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/03/2025 - 1820 - 2022 B 01538 - 920 157 419 - 1 6 ELEPHANT

Société 1 6 ELEPHANT

18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 07/10/2022 au 30/09/2023

Activité principale de l'entreprise : CREATIONS ET REALISATIONS GRAPHIQUES

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier de gestion
- Les autres états

Fait à PUTEAUX
Le 10/01/2024

Fauger Stéphane
Expert-comptable

CABINET STEPHANE FAUGER
35 BOULEVARD RICHARD WALLACE

92800 PUTEAUX
0147980623

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société 1 6 ELEPHANT
18 RUE VICTOR HUGO
64100 BAYONNE

relatifs à l'exercice du 07/10/2022 au 30/09/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 360 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	6 115 Euros
- Résultat net comptable,	1 642 Euros

Fait à PUTEAUX
Le 09/01/2024

Fauger Stéphane
Expert-comptable

Société 1 6 ELEPHANT

18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

COMPTES ANNUELS

CABINET STEPHANE FAUGER
35 BOULEVARD RICHARD WALLACE

92800 PUTEAUX
0147980623

Dossier N° 000228 en Euros.

Société 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

Immobilisations		
Stocks et en cours		
Créances	684	
Disponibilités	1 676	
Comptes de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF	2 360	
Capitaux propres (Dont résultat) Provisions risques et charges	193- 1 642	
Dettes financières		
Dettes d'exploitation	2 553	
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	2 360	

Ventes de marchandises Production de l'exercice	6 115	
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production % CA Production exercice	6 115 100.00	
Marge brute globale % CA	6 115 100.00	
Valeur ajoutée % CA	1 642 26.86	
Excédent brut d'exploitation % CA	1 642 26.86	
Résultat courant % CA	1 642 26.85	
Résultat net % CA	1 642 26.85	

Rotation des stocks (en nombre de jours)		
Crédit moyen client (en nombre de jours)	18.48	
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	146.96	
Solvabilité à court terme	0.92	
Autonomie financière	0.08-	

Société 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

BILAN ACTIF

Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	360		360		360	
Autres créances	324		324		324	
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 676		1 676		1 676	
Charges constatées d'avance (3)						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Société 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

BILAN PASSIF

Capital (Dont versé : 1 000)	1 835		1 835
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Concours bancaires courants			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 944		1 944
Dettes fiscales et sociales	609		609
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Ecarts de conversion passif (V)			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 553

Société 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	6 115		6 115		6 115	
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 473		4 473	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0		0	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Société 1 6 ELEPHANT

18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

ANNEXE DU 07/10/2022 AU 30/09/2023

CABINET STEPHANE FAUGER
35 BOULEVARD RICHARD WALLACE

92800 PUTEAUX
0147980623

Société 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 07/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PREMIER EXERCICE DE 12 MOIS

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 07/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 944
Total	1 944

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Société 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

DETAIL BILAN ACTIF

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41100000 CLIENTS	360		360	
AUTRES CREANCES				
44586000 TVA / FNP	324		324	
DISPONIBILITES				
51200000 COMPTE QONTO	1 676		1 676	

Société 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

DETAIL BILAN PASSIF

CAPITAL				
10130000	CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 000		1 000
10800000	COMPTE DE L'EXPLOITANT	2 835-		2 835-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
40810000	FOURNISSEURS FNP	1 944		1 944
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
44551000	TVA A DECAISSER	549		549
44571000	TVA COLLECTÉE	60		60

Soçiété 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

PRODUCTION VENDUE DE SERVICES				
70600000	PRESTATION FRANCE	4 490		4 490	
70610000	PRESTATION HORS UNION EUROPE	1 625		1 625	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
60620000	ELECTRICITE	15		15	
60630000	FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT	814		814	
60641000	FOURNITURES DE BUREAU	63		63	
61302000	LOCATION IMMOBILIERE	670		670	
61501000	MAINTENANCE ADOBE	260		260	
62260000	HONORAIRES COMPTABILITE	2 329		2 329	
62600000	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	152		152	
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	169		169	
AUTRES CHARGES				
65800000	CHGES DIVERSES	0		0	

Société 1 6 ELEPHANT

18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

DOSSIER DE GESTION

CABINET STEPHANE FAUGER
35 BOULEVARD RICHARD WALLACE

92800 PUTEAUX
0147980623

Dossier N° 000228 en Euros.

Soçiété 1 6 ELEPHANT
64100 BAYONNE

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

+ Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
+ Production vendue + Production stockée ou déstockage + Production immobilisée	6 115				6 115	
- Matières premières, approvisionnements consommés - Sous traitance directe						
- Autres achats + charges externes	4 473	73.14			4 473	
+ Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires du personnel - Charges sociales du personnel						
+ Autres produits de gestion courante - Autres charges de gestion courante + Reprises amortissements provisions, transferts de charges - Dotations aux amortissements - Dotations aux provisions	0	0.01			0	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun + Produits financiers - Charges financières						
+ Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles						
- Impôt sur les bénéfices - Participation des salariés						

Société 1 6 ELEPHANT

18 RUE VICTOR HUGO

64100 BAYONNE

AUTRES ETATS

CABINET STEPHANE FAUGER
35 BOULEVARD RICHARD WALLACE

92800 PUTEAUX
0147980623

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2031**
pour **2023**

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

07/10/2022
30/09/2023

x

Dénomination de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT

Adresse de l'entreprise : 18 RUE VICTOR HUGO
64100 BAYONNE

Mél :

Téléphone :

SIREN 9 2 0 1 5 7 4 1 9

Précliser l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

Mél :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
CREATIONS ET REALISATIONS GRAPHIQUES
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	1 642	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ..... b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
3. Total	1 642	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2 - col. 1)	1 642	
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%		

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI — e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI — f

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers

à court terme et à long terme exonérées

à long terme imposables à 12,8 %

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)

dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies,(151 septies A et 238 quindecies)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ — ZRR art. 44 quindecies ☐ — Zone franche d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐

ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐ — Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ — Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐

Exonération ou abattement pratique ⇨ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % — sur le bénéfice professionnel

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a - BÉNÉFICE — b - DÉFICIT

- **Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).**
  - Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance
  - Moins-values à court terme (art 39 duodécies)
- **Plus-values**
  - PV nettes à long terme imposable à 12,8 %
  - Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Visa:CGA/OMGA ☐ Viseur ou certificateur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante) — ECF ☐ *Désignation du prestataire :*

Nom et coordonnées du CGA/OMGA

Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné

CABINET STEPHANE FAUGER
35 BOULEVARD RICHARD WALLACE
92800 PUTEAUX
0147980623

Lieu: BAYONNE — Date: 10/01/2024

Qualité et nom du déclarant: MONSIEUR LE DONNE

Signature: PRESIDENT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les C les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031

N° 2031 bis
(2023)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1	BIC "B" ou BIC non profes-sionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle-ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
CF ETAT ANNEXE			

Sociétés en commandite simple : montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____ _____

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles , elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Montant des :	Exercice
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant les DSN de 2022 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) ..... (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.
Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle déjà soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

ANNEXE 2031 BIS - RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT 30/09/2023

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
	Professionnel	Non-professionnel	
LE DONNE MARC Siren/SPI : Gérant : NON 03/06/1970 95100 ARGENTEUIL FR 18 RUE VICTOR HUGO 64100 BAYONNE FR	1 642		

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 18 RUE VICTOR HUGO 64100 BAYONNE

Numéro SIRET * : 9 2 0 1 5 7 4 1 9 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30092023 Net 3	Exercice N-1 clos le 00000 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	360	070	360	
		Autres * (3)	072	324	074	324	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 676	086	1 676	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	2 360	098	2 360	
	Total général (I+II)		110	2 360	112	2 360	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	(1 835)	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	1 642	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(193)	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 944	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	609	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	2 553	
	Total général (I + II + III)	180	2 360	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT — Néant [ ] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30 09 2023 (12)	Exercice N-1 clos le 00000 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217 : 1 625	218 : 6 115	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 : 6 115	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242 : 4 473	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262 : 0	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264 : 4 473	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270 : 1 642	
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300 (VI)	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310 : 1 642	
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 : 1 642	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138 — 342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992 — 350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352 : 1 642	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370 : 1 642	372

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT 30/09/2023

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(3) **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT — Néant [X] *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	898
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	289
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT 30/09/2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des Autres Imputations		

Dossier N° 000228 en Euros. CABINET STEPHANE FAUGER

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

(5)

Désignation de l'entreprise : Société 1 6 ELEPHANT			Néant ☒*	
Exercice ouvert le : 07/10/2022	et clos le : 30/09/2023	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026				
Période de référence	024		160				
Date de cessation			186				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F 2023

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092023 N° SIRET 92015741900010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 1 6 ELEPHANT

ADRESSE (voie) 18 RUE VICTOR HUGO

CODE POSTAL 64100 VILLE BAYONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique LE DONNE | Prénom(s) MARC | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 1 000 | Naissance : Date 030670 | N° Département 95 | Commune ARGENTEUIL | Pays FR | Adresse : N° 18 | Voie RUE VICTOR HUGO | Code postal 64100 | Commune BAYONNE | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

1 6 ELEPHANT
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 18, rue Victor Hugo à Bayonne (64100)
RCS Bayonne n° 920 157 419

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 JANVIER 2024

Le 31 janvier 2024 à 9 heures,

Marc Le Donné (l'« **Associé unique** »),

Titulaire de 100 actions sur les 100 actions composant le capital social de la société 1 6 ELEPHANT (la « **Société** »),

Exerçant, conformément à l'article L. 227-1 du Code de commerce, les pouvoirs dévolus aux associés,

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2023 arrêté par le Président, du rapport de gestion établi par le Président et des projets de décisions préparés par le Président,

A pris les décisions relatives aux points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Constatation de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social – Décision de dissolution anticipée ou de poursuite des activités
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Première décision - *Approbation des comptes de l'exercice 2023*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et des comptes annuels, approuve les comptes de la société arrêtés au 30 septembre 2023 faisant apparaître un bénéfice de 1 642 euros.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Deuxième décision - *Affectation du résultat de l'exercice 2023*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, constate l'existence d'un bénéfice de 1 642 € qu'il décide d'affecter comme suit :

- A la réserve légale pour un montant de 83 € ;
- Au dividende de l'Associé Unique pour la différence, soit un montant 1559 €.

Troisième décision - *Constatation de capitaux inférieurs à la moitié du capital social - Décision de dissolution anticipée ou de poursuite des activités*

Suivant la deuxième décision, l'Associé Unique :

- constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social ;
- décide qu'il n'y pas lieu à dissolution anticipée de la Société ;
- décide de poursuivre l'activité de la Société ;
- prend acte que la Société dispose d'un délai expirant à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social est intervenue pour régulariser sa situation (i) soit en reconstituant ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, (ii) soit en réduisant son capital du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

Quatrième décision - *Pouvoirs*

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Les présentes décisions seront consignées dans le registre des décisions de l'Associé Unique de la Société.
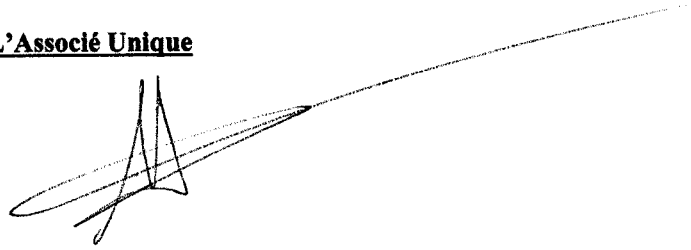
L'Associé Unique